



natagora

La nature avec vous



natagora

Journée des volontaires 2023 Politique & Plaidoyer – Atelier Agriculture

17 septembre 2023

Proposition (50 minutes)

- **Ce pour quoi l'équipe Politique & Plaidoyer milite**
- **Mobilisation à tous les niveaux – échanges**
 - **Votre approche**
 - **Vos priorités**
 - **Les synergies possibles**

Le Memorandum Natagora - élections 2024

- 3 piliers
- 14 revendications
- 83 mesures



3) SANTÉ PUBLIQUE ET SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES, MÊME COMBAT!

La recherche récente établit un lien étroit et indissoluble entre la santé publique, la santé des écosystèmes et la santé de la planète. Ces liens sont étroitement liés dans le contexte d'une mondialisation synonyme de risques sanitaires¹¹. Dans un futur que nous espérons proche, les interdépendances entre santé publique, qualité de l'environnement, climat, agriculture, alimentation et biodiversité seront pleinement prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Nous le savons, la nature est essentielle à notre bien-être. Mais nous ignorons souvent que la biodiversité, au-delà de la mise au point de médicaments dont elle est la source, est au cœur des mécanismes qui permettent la régulation des pathogènes. La chute de la biodiversité à l'échelle mondiale a de lourdes conséquences sur la santé des populations humaines, telles que l'augmentation des épidémies et de nouvelles maladies et de décès liés à l'appauvrissement du régime alimentaire, notamment auprès des populations précaires.

Natagora demande pour le niveau fédéral ainsi que pour les Régions wallonne et bruxelloise

- 1 De fixer un objectif de réduction de 80% de l'usage des pesticides d'ici à 2030, et une sorte définitive des pesticides d'ici 2035, avec la mise en place d'objectifs contraignants échelonnés dans le temps dès 2024, via une révision de l'actuel Plan wallon de Réduction des Pesticides (PWRP10) au plus tôt et son renforcement par transcription réglementaire.
- 2 D'acter la fin immédiate de toutes les dérogations sur les pesticides et substances interdites, conformément à la décision de la CJUE du 19.01.23 et de faire aboutir le projet d'arrêt interdisant l'exportation des pesticides interdits en Belgique.
- 3 D'instaurer des zones tampon suffisantes, sur la base des études scientifiques les plus récentes, de manière à protéger la santé des citoyens (en particulier les plus vulnérables), les espaces naturels (en particulier Natura 2000), les terres agricoles bio et les zones de captage d'eau. Plus généralement, tout mettre en oeuvre
- 4 D'introduire une taxation juste des produits phytopharmaceutiques à usage agricole sur la base d'un critère de risque. Le produit de la taxe peut être utilisé afin (1) d'inciter les agriculteurs à s'engager dans la transition agroécologique et (ou) (2) de couvrir les coûts liés aux externalités négatives (traitement des eaux, santé publique et victimes des pesticides, etc.) suivant le principe du pollueur-payeur.
- 5 De revoir des que possible et avec un niveau d'ambition élevé le programme de gestion durable des pesticides (PGDA) 10 en vue du PGDA V. Face à la mauvaise qualité structurelle des eaux de surface et des eaux souterraines, qui sont la base de notre eau potable, il convient entre autres de réviser les normes pour abaisser les plafonds de résidus d'azote et de revoir le calcul du taux de liaison au sol de manière à prendre en compte les fertilisants minéraux et exclure les surfaces non fertiles.
- 6 De garantir l'accès à la nature pour tous : possibilités d'accéder à un espace vert à moins de 200 mètres et à un espace naturel à moins de 400 mètres, avec des mesures de gestion adéquates en faveur de la biodiversité.

¹¹ Adomato et al., "One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. Public Library of Science, vol. 18, 2022.

06

4) UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE ET FONDÉE SUR LA NATURE

La biodiversité est vitale pour notre alimentation. Les pollinisateurs, dont dépendent les principales cultures vivrières du monde, sont aussi nécessaires dans les secteurs arboricoles, maraîchers et pour les cultures riches en protéines végétales. Quelques secteurs présentent tout un défi stratégique en matière d'alimentation saine, locale et durable en Wallonie. Des études montrent que le déclin des pollinisateurs ont des conséquences sociales (avec le développement de maladies liées à la malnutrition, affectant d'abord les migrants à faibles revenus¹²) et économiques (les pertes de biodiversité réduisent le PIB de 3% par an¹³). Impactant au premier chef le secteur agroalimentaire allemandes. La vitalité des sols détermine leur fertilité. Les scientifiques convergent sur la nécessité de mettre en place un maillage agricole local au cœur des fermes et des milieux agricoles pour enrayer le déclin de la biodiversité. Ce maillage agricole consiste en divers éléments tels que haies, arbres, bandes enherbées et fleuries, bandes aménagées, prairies extensives, mares, etc. Il s'agit de s'appuyer sur l'objectif des 4 000 km de haies et /ou 1 million d'arbres plantés de la mandature actuelle pour redéployer un maillage agricole diversifié sur tout le territoire. Ce maillage rendra de nombreux services en lien avec les préoccupations actuelles du monde agricole : lutte contre l'érosion, captation de carbone, lutte biologique contre les ravageurs, et donc dépendance réduite aux intrants importés onéreux et nocifs pour l'environnement, comme les engrais et pesticides chimiques, entre autres.

Alors que le lien entre la production et la consommation belges s'est distendu, dans un contexte de mondialisation qui a montré la très forte vulnérabilité du secteur agricole, nous plaçons pour une agriculture locale fondée sur la nature qui retrouve une vocation nourricière. En 2030, agriculture et nature réconciliées seront la pierre angulaire de systèmes agricoles et alimentaires sains, résilients et durables, avec de nombreuses retombées positives en matière de revenus décents pour les agriculteurs, de climat, de santé publique, d'alimentation saine et nutritive, de bien-être animal et de dynamisme rural.

Le défi est de taille. Il ne sera pas relevé sans des politiques volontaristes et engagées répondant aux enjeux actuels de l'alimentation. Il s'agit, entre autres, de recentrer l'élevage sur l'herbe et les coproduits de culture, de poser un cadre pour éviter les concurrences avec des usages énergétiques et faire la place au développement de produits d'alimentation d'origine végétale répondant aux enjeux d'alimentation, de sécurité alimentaire et de climat actuels. L'«agriculture 1», «sociale» et «économique»¹⁴ des agrocarburants a été largement démontrée et est devenue intolérable dans le contexte de crise alimentaire mondiale actuelle.



Source : ICA

¹² Mithani et al., "Pollinator Declines, Food Consumption, and Consequences for Human Health: A Modeling Study, 2022. <https://doi.org/10.1093/ajph/112/10/1502>

¹³ La Biodiversité en Wallonie. <https://biodiversite.wallonie.be/fr/monographie/biodiversite-en-wallonie-1002>

¹⁴ E. Schuler, "A call for a new paradigm for agroecology: a response to the 2015 report of the High Level Panel of Experts (HLPE) for the International Panel of Experts on Food Security and Nutrition, 2015.

¹⁵ International Panel of Experts on Food Security and Nutrition, 2015. https://www.ipsn.org/~/media/Files/2015/01/IPSN_Report_2015.pdf

¹⁶ International Panel of Experts on Food Security and Nutrition, 2015. https://www.ipsn.org/~/media/Files/2015/01/IPSN_Report_2015.pdf

¹⁷ Avec notamment un impact fort sur la population française qui offre un régime à moindre coût économique de nos terres.

07

L'agriculture biologique est une bonne élève en matière de biodiversité, et doit être promue avec toujours plus de vigueur, en complément des indispensables zones refuges et ressources préservées du maillage agricole qui doivent être développées dans chaque ferme.

La PAC post-2027 sera un nouveau tournant dans l'évolution du secteur agricole et Natagora souhaite que le gouvernement œuvre à l'élaboration d'un futur régime européen et régional qui réunisse les enjeux de justice sociale, de dynamisme économique et de transition climatique et écologique. Il est possible de recentrer les paiements de base de la PAC sur les besoins sociaux et économiques des fermes wallonnes, de réorienter les mécanismes de soutien néfastes pour la nature de manière à répondre à un double enjeu social et environnemental, et de garantir une contribution claire aux objectifs des stratégies Farm to Fork et Biodiversité européennes.

Natagora demande en Région wallonne

- 1 Un double objectif de 10% de maillage agricole en 2030 tant dans la surface totale de prairies permanentes que dans la surface totale de terres arables. Ce maillage écologique doit inclure uniquement les éléments de paysage et autres aménagements non exploités en faveur de la biodiversité. Ces objectifs seront atteints par la révision de l'ambition et des cibles sur le maillage écologique du plan stratégique PAC d'ici 2025 sur le maillage agricole, y compris la conditionnalité, l'éco-régime et les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), pour compenser effectivement les coûts engendrés pour les agriculteurs et reconnaître leurs efforts au service de la société à leur juste valeur.

(fermes avec au moins de 10% de maillage agricole), et leur promotion via les certifications environnementales, l'étiquetage, les marchés publics, Manger Demain, le CWAD, etc.

- 2 De traduire l'objectif de 30% de surfaces bio en un objectif d'alimentation bio et local dans le panier moyen des ménages wallons pour rendre le marché moteur de la croissance du bio, et réaffirmer avec force l'objectif de 30% de surfaces agricoles bio en Wallonie d'ici 2030. Cela passe par des politiques d'investissement dans les filières bio wallonnes, la sensibilisation, l'étiquetage et une promotion volontariste des bénéfices du bio pour la santé et l'environnement, ainsi qu'un objectif de 50% de bio local dans les marchés publics wallons et dans la restauration collective.
- 3 La mise en place d'une stratégie de développement des filières d'élevage à haute valeur naturelle avec des incitations financières fortes, notamment pour l'élevage ovin extensif dont les produits sont en fort déficit sur le marché régional, et pour des filières alternatives plein air en systèmes porcins et volailles (sur landes, forêts, etc.).
- 4 La refonte de l'architecture actuelle des soutiens de la PAC afin d'accompagner la transition vers l'autonomie et la désintensification de l'élevage des ruminants d'une part, et d'offrir une reconnaissance méritée aux nombreux éleveurs de ruminants promouvant déjà la nature d'autre part. C'est un prérequis à l'atteinte des objectifs climatiques et à la restauration des habitats et espèces prairiales dans un bon état de conservation. Les soutiens cumulés doivent plafonner à 1,4 UGB/ha puis tendre vers zéro ensuite (éco-régime prairie, MAEC prairiales et aides couplées).
- 5 De cesser immédiatement toute destruction de prairies permanentes résiduelles situées en zone vulnérable pour la qualité des eaux, en instaurant dans la conditionnalité agricole deux rits, l'un pour le nord du sillon Sambre et Meuse, l'autre pour le sud.
- 6 L'élaboration et la mise en place d'une stratégie intégrée de réduction volontaire des cheptels et de changement des diètes pour répondre aux enjeux climatiques, de biodiversité, de pouvoir d'achat, de santé publique et de sécurité alimentaire mondiale. Cette stratégie inclura des objectifs chiffrés et des moyens politiques, commerciaux et financiers en termes d'augmentation de la consommation de produits d'origine végétale, de réduction drastique de la consommation de protéines animales issues notamment des secteurs porcins et volailles, des politiques d'accompagnement à la reconversion juste des éleveurs le cas échéant, et la suppression de toutes les subventions aux élevages industriels et hors-sol.
- 7 L'encadrement de la concurrence entre les usages nourriciers et énergétiques de la terre, notamment en mettant fin à l'utilisation de cultures pour les agrocarburants et en restreignant l'usage des cultures pour la biométhanisation.

08

3.4 D'introduire une taxation juste des produits phytopharmaceutiques à usage agricole sur la base d'un critère de risque. Le produit de la taxe peut être utilisé afin (1) d'inciter les agriculteurs à s'engager dans la transition agroécologique et / ou (2) de couvrir les coûts liés aux externalités négatives (traitement des eaux, santé publique et victimes des pesticides, etc.) suivant le principe du pollueur-payeur.

une révision de l'actuel Plan wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) au plus tôt et son renforcement par transcription réglementaire.

3.2 D'acter la fin immédiate de toutes les dérogations sur les pesticides et substances interdites, conformément à la décision de la CJUE du 15.01.23 et de faire aboutir le projet d'arrêté interdisant l'exportation des pesticides interdits en Belgique.

3.3 D'instaurer des zones tampon suffisantes, sur la base des études scientifiques les plus récentes, de manière à protéger la santé des citoyens (en particulier les plus vulnérables), les espaces naturels (en particulier Natura 2000), les zones protégées (en particulier les zones Natura 2000), les zones protégées (en particulier les zones Natura 2000), les zones protégées (en particulier les zones Natura 2000).

la pierre angulaire de systèmes agricoles et alimentaires sains, résilients et durables, avec de nombreuses retombées positives en matière de revenus décents pour les agriculteurs, de climat, de santé publique, d'alimentation saine et nutritive, de bien-être animal et de dynamisme rural.

Le défi est de taille. Il ne sera pas relevé sans des politiques volontaristes et engagées répondant aux enjeux actuels de l'alimentation. Il s'agira, entre autres, de recentrer l'élevage sur l'herbe et les coproduits de culture, de poser un cadre pour éviter les concurrences avec des usages énergétiques et faire la place au développement de produits d'alimentation d'origine végétale répondant aux enjeux d'alimentation, de sécurité alimentaire et de climat actuels. L'opportunité environnementale, climatique, sociale et économique des

reconnaître leurs efforts au service de la société à leur juste valeur.

(fermes avec au moins de 10% de maillage agroécologique), et leur promotion via les certifications environnementales, l'étiquetage, les marchés publics, Manger Demain, le CWAD, etc.

3.4 De traduire l'objectif de 30% de surfaces bio en un objectif d'alimentation bio et local dans le panier moyen des ménages wallons pour rendre le marché moteur de la croissance du bio, et réaffirmer avec force l'objectif de 30% de surfaces agricoles bio en Wallonie d'ici 2030. Cela passe par des politiques d'investissement dans les filières bio wallonnes, la sensibilisation, l'étiquetage et une promotion volontariste des bénéfices du bio.

4.1 Un double objectif de 10% de maillage agroécologique en 2030 tant dans la surface totale de prairies permanentes que dans la surface totale de terres arables. Ce maillage écologique doit inclure uniquement les éléments de paysage et autres aménagements non exploités en faveur de la biodiversité. Ces objectifs seront atteints par la révision de l'ambition et des cibles sur le maillage écologique du plan stratégique PAC d'ici 2025 sur le maillage agroécologique, y compris la conditionnalité, l'éco-régime et les mesures agrienvironnementales et climatiques (MAEC), pour compenser effectivement les coûts engendrés pour les agriculteurs et reconnaître leurs efforts au service de la société à leur juste valeur.

1. Taxe pesticide et zones tampon - objectif zéro pesticides

→ Situation actuelle

- Pas de tendance baissière depuis au moins 15 ans
- Substances actives de plus en plus concentrées
- Les politiques n'ont pas amené de progrès

→ Pourquoi il faut agir

- Effets délétères sur la santé, sur l'eau et l'environnement
- Coûts liés aux externalités, souvent à charge de la collectivité, sont colossaux

→ Inspirations

- Taxe danoise : - 40% volume substance active
- Proposition Sarah Wiener (MEP)
- Etude INRAE & CETA de Thuin: on peut réduire de moitié l'usage de pesticides sans perte de rentabilité



→ La priorité Natagora

- Taxe liée à la dose maximale homologuée avec intégration de facteurs de risques
- Zones tampon suffisantes de manière à protéger la santé des citoyens, les espaces naturels et les zones de captage

→ Avantages

- La taxe
 - permet d'atteindre l'objectif 2030 (-50%) sans impact négatif sur le budget
 - Recette affectée à l'accompagnement de la transition agricole
- Zones tampon: complémentarité avec 30% bio

→ Ressources

- Taxe:
 - Simulation Helmholtz: [lien](#); étude INRAE: [lien](#)
 - Policy brief Natagora: [lien](#)
- Zones tampon: Etude Brühl et al.: [lien](#)
- Contact Natagora: [Gaëtan Seny](#)



2. Objectif de 10% de maillage agroécologique en 2030

→ Situation actuelle

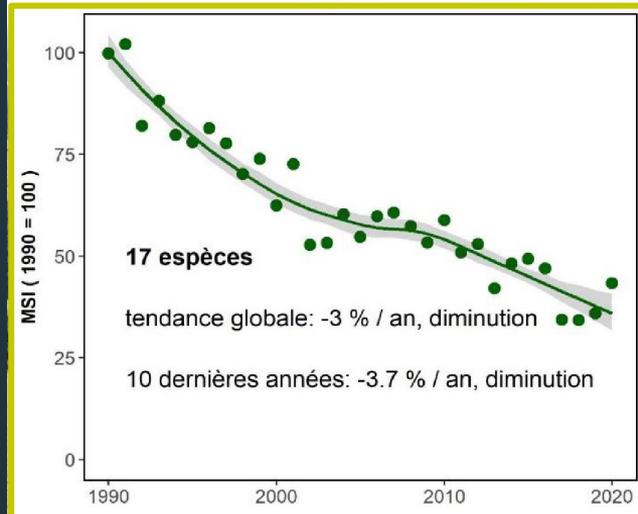
- Maillage représente 1,4% de la SAU & la taille des parcelles augmente
- Nouvelle PAC: éco-régime maillage correspond aux éléments existants – pas plus

→ Pourquoi il faut agir

- 100% des habitats agricoles en mauvais état de conservation
- Biodiversité vitale pour notre alimentation
- Cultures industrielles peu sensibles mais déficit fort de cultures riches nutritivement qui sont très dépendantes

→ Inspirations

- Prospective INRAE (mars 2023)
- Priorité (PAC & analyse des besoins PS PAC wallon)



→ La priorité Natagora

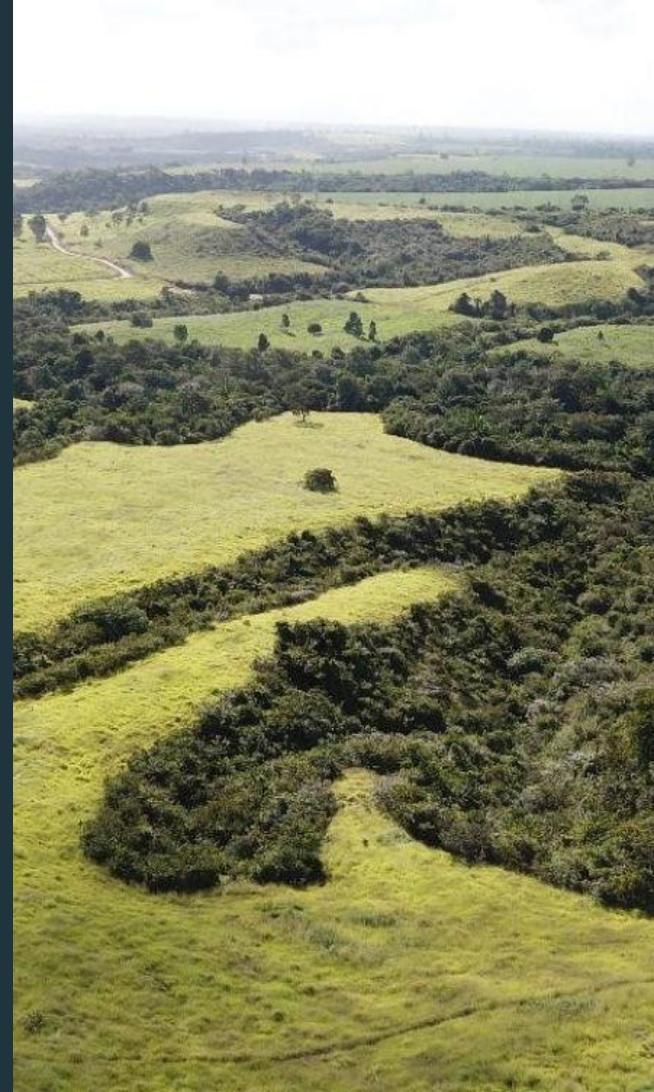
- 10% de maillage agroécologique et multifonctionnel à l'échelle des paysages et 5% dans chaque ferme d'ici 2030 moyennant la révision du plan stratégique PAC wallon et la revalorisation significative des MAEC

→ Avantages

- -50% usage d'intrants chimiques et -37% GES
- Intégration objectifs du Green Deal
- Solution technique répondant à de nombreux besoins de résilience des exploitations agricoles

→ Ressources

- Etude Dufrêne & Mahy: [lien](#)
- Prospective INRAE mars 2023: [lien](#)
- Contact Natagora: [Gaëtan Seny](#)



Votre approche
Vos outils
Vos priorités

Votre régionale *versus* les pesticides



A titre d'inspiration

- « assurance pesticides » Lorenzo Furlan
- Le patrimoine foncier agricole de votre commune – critères d'éligibilité & clauses environnementales
- ...

Votre régionale *versus* le maillage agroécologique



A titre d'inspiration

- Le patrimoine foncier agricole de votre commune – gestion active des baux à ferme et périodes avant nouveaux baux
- Objectif haies
- ...

Votre régionale *versus* l'azote atmosphérique
les filières alimentaires
le bio
la PAC
la destruction des prairies
les coulées de boues
la réduction de la charge en bétail
usages non-nourriciers de la terre
etc.



MERCI



Gaëtan Seny

- Expert Agriculture
- gaetan.seny@natagora.be
- 081/39.08.91



natagora

La nature avec vous